

Détail de la réunion					
Date	09/02/2024	Nombre total de votants	6 présents + 1 procuration		
Heure prévue	18H00				
Heure effective	18H15	Nombre d'observateurs			
Heure de fin	20h35				
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum		Oui			
Lieu		LFL			
Durée de la réunion		2h20			
Type de réunions	CG	X			
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Koudjo AIDAM	Abs excusé	Myriam HABIL	X	Marie-Renée LUBERT	Abs excusée
Salomon AGBOGAN	Abs excusé	David GUEHENNEC	X	Nathalie PARISOT	Abs excusée
Diane ADOU	Abs excusée	Sylvain ATTOH-MENSAH	Abs		
Caline DJIOWA	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	Abs excusé		
Aïssatou BARRY	X	Christophe LABORDE	X		
Florian KRAL	X	Mohamed DIB	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	X				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	X				
Carlos AKITANI	Abs excusé				

Ordre du Jour	
#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Bilan dialogue social de la réunion du 24 janvier
#3	Point RH : recrutement du poste de documentaliste, poste reprographie
#4	Point travaux : locaux de l'IRF, rénovation des bâtiments LFL
#5	Point financier : tarif collège TG/FR et choix cabinet comptable
#6	Bilan des journées Portes Ouvertes du 27 janvier et plan communication
#7	Questions diverses

ITEM #1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
---------	--

Résumé des discussions

Mme DJIOWA excuse l'absence de M. AIDAM qui ne peut être présent ce soir. Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ITEM #2	Bilan dialogue social de la réunion du 24 janvier
---------	---

Résumé des discussions

M. LABORDE déclare que suite au refus de l'inspection du Travail de valider les élections des représentants des personnels de novembre dernier, M. AIDAM et les représentants ont rencontré Mme AMANA, inspectrice et de nouvelles élections se tiendront lundi 19 février sur les deux sites de 10H à 14H.

- point de situation sur la mise en place de l'AMU : M. GUEHENNEC déclare que les cotisations pour l'AMU sont obligatoires depuis janvier. L'AMU a été mise en place par la loi 2021-22 du 18/10/2021, suivie d'un décret d'application d'octobre 2023 qui a confié la gestion du recouvrement à la CNSS. La cotisation au RAMO (Régime d'Assurance Maladie Obligatoire) est répartie entre le travailleur et son employeur (part patronale et salariale). **Le taux de cotisation du par les travailleurs salariés au titre de l'AMU est fixé à 10% des rémunérations mensuelles soumises à cotisations à raison de 5%, soit la moitié du taux de cotisations au moins à la charge de l'employeur et le reste à la charge du travailleur salarié.** La contribution est précomptée d'office sur leur rémunération lors de chaque paie et reversée chaque mois.

- simulations financières pour une éventuelle prise en compte des demandes des représentants des personnels pour 2024 :

Lors du dialogue social, les représentants des personnels ont demandé soit une prise en charge totale par l'employeur, soit une prise en charge qui ne ferait pas perdre de l'argent à l'employé donc à hauteur des augmentations consenties pour 2024. M. GUEHENNEC indique qu'une information sur cette assurance maladie a été diffusée aux employés. ceux-ci devront se créer un

compte assuré en ligne sur le site de la CNSS pour pouvoir bénéficier de l'AMU et recevoir une nouvelle carte CNSS.

Suite aux demandes des représentants des personnels, M. GUEHENNEC propose des simulations financières :

Actuellement la répartition entre salarié et employeur est égale : 5% chacun, pour une répartition différente, voici les différentes simulations et leur coût :

- 4% et 6% (+1% pour l'employeur) : surcoût annuel de 6 907 851 FCFA
- 3% et 7% (+2% pour l'employeur) : surcoût annuel de 13 920 456 FCFA
- 2% et 8% (+3% pour l'employeur) : surcoût annuel de 20 360 963 FCFA
- 0% et 10% soit une prise en charge totale par l'employeur : + 34 039 757 FCFA

M. GUEHENNEC propose aussi une autre simulation sans prise en charge de l'AMU mais avec une compensation salariale de 3% pour tous à partir de septembre 2024, le surcoût pour l'établissement serait d'un montant de 6 807 951 FCFA pour la période de septembre à décembre et de 20 423 854 FCFA pour l'ensemble de l'année 2024.

M. KRAL demande ce que deviendra l'assurance maladie privée prise par l'APELF pour ses employés. M. GUEHENNEC répond que à ce jour : il n'y a pas le recul nécessaire pour comparer les deux assurances, surtout que l'AMU sera effective après les 3 mois de carence soit en avril pour les prestations. Elle est donc conservée telle quelle pour l'instant.

- perspective d'évolution des salaires à moyen terme (2024-2029)

M. GUEHENNEC indique qu'il faut répondre à la demande des personnels de l'établissement, la question d'une harmonisation des grilles salariale revient à chaque dialogue social. La simulation présentée prend pour objectif d'harmoniser les grilles et présente le principe d'une augmentation salariale annuelle de 2% pour tous les personnels. Suite à cela et avec une augmentation de 5% sur la nouvelle grille des cadres et agents de maîtrise : l'harmonisation serait relativement longue, au-delà de 2030, avec une augmentation de 8% elle serait effective en 2029. M. GUEHENNEC ajoute que le principe serait conditionné aux recettes et si la conjoncture devenait mauvaise, l'harmonisation serait stoppée. Cette perspective augmenterait la masse salariale de 29 millions FCFA en 2025. Concernant les recettes attendues, les perspectives d'augmentation des effectifs sur les prochaines années seraient réelles : en 2024 l'établissement a gagné 17 élèves, en 2025 dans le même ordre d'augmentation, l'effectif passerait à 861, 878 en 2026 et 895 en 2027. Financièrement ces perspectives feraient augmenter les recettes des frais de scolarité. Les recettes attendues avec l'augmentation des effectifs couvriraient l'effort salarial nécessaire à l'harmonisation des deux différentes grilles.

- Etude de rapprochement du tarif collège togolais au tarif collège français

M. MAIZOUE rappelle l'historique de ce rapprochement entre les tarifs togolais et les tarifs français : il a été progressif et s'est arrêté au moment où l'établissement a perdu des effectifs et s'est retrouvé en difficulté. M. GUEHENNEC présente une simulation avec une augmentation de 2% des frais de scolarité pour le tarif français et simultanément une réduction de 3% du tarif togolais. Cette combinaison permettrait une harmonisation des tarifs d'ici 2027. M. LABORDE ajoute que cette harmonisation pourrait avoir un impact positif sur les inscriptions au collège.

Pour conclure M. GUEHENNEC rappelle les deux hypothèses :

Hypothèse 1 : stabilisation des effectifs sur la période 2025 – 2027 et hausse des frais de scolarité de 2% par an. Les recettes supplémentaires permettraient de couvrir la perte salariale du fait de l'AMU.

Hypothèse 2 : augmentation de l'effectif de 2% par an sur la période 2025 – 2027 et augmentation de 2% des frais de scolarité. Cela permettrait de commencer l'harmonisation des deux grilles des salaires. Avec cette proposition, M. GUEHENNEC et M. LABORDE rappelle l'importance d'offrir une perspective d'évolution aux enseignants, cette évolution ne pourra se faire à court terme mais par étape.

M. DJIOWA indique que le pourcentage d'augmentation doit être formellement écrit car c'est le comité de gestion qui le décidera, M. KATANE ajoute qu'il faut se garder une capacité d'investissement. A cela M. GUEHENNEC est d'accord de ne pas sacrifier les investissements en faveur de la politique salariale. M. KATANE et l'ensemble du comité souhaite pouvoir y réfléchir avant de prendre une décision, M. KATANE pense que cette décision devra être prise par l'ensemble du comité de gestion : tous les membres devront être présents. Mme DJIOWA est d'accord pour dire que c'est une première présentation qui doit faire l'objet de réflexion et demande à ce que les hypothèses soient faites sous condition du résultat d'exploitation pour un comité de gestion spécial.

ITEM#3	Point RH
--------	----------

Résumé des discussions

► Recrutement sur le poste professeur-documentaliste au secondaire

M. LABORDE informe le comité de gestion du départ de la documentaliste actuelle en avril prochain. Un appel à candidature a donc été lancé pour son remplacement. Il ajoute que la bibliothécaire de l'école primaire a donné sa démission pour un départ fin mars : il faudra donc lancer un appel à candidature pour son remplacement également.

► Suppression du poste de reprographe à l'école primaire prochainement à la retraite et mutualisation du service avec le poste au secondaire

M. LABORDE informe que le reprographe de l'école primaire part à la retraite en juillet prochain. Etant donné qu'un poste à temps complet existe déjà pour le secondaire, il propose la suppression du poste à l'école primaire et le partage dès la rentrée de septembre 2024 entre les deux sites sur deux mi-temps.

Mme DJIOWA demande au comité un vote sur la suppression d'un poste de reprographie

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7

CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#4	Point travaux
---------------	----------------------

Résumé des discussions

- projet d'aménagement de locaux pour l'IRF sur le site du primaire

M. LABORDE annonce qu'une demande de subvention à l'AEFE a été déposée pour la construction de salles de réunion et bureaux pour l'IRF, ce qui permettrait d'accueillir les stagiaires dans les locaux. Une étude a été faite l'an passé mais sur le site du collège lycée. Le site de l'école primaire offre plus d'espace, la proposition est de construire un étage sur un bâtiment existant. La décision de l'AEFE devrait arriver en mars.

M. KRAL demande si la nouvelle construction ne sera utilisée que par les stages. M.

LABORDE répond que la salle de réunion servira aussi pour l'école mais il n'y aura pas de travaux sans subvention.

- appel d'offres sur la première tranche des travaux de rénovation des bâtiments du secondaire
- M. LABORDE annonce qu'une étude pour la rénovation de bâtiments du secondaire, exclus du projet immobilier, a été faite l'an passée. Il reste deux blocs à rénover : les salles 36 à 43 soit 8 salles et les salles 11 à 15 et 20 à 24 : soit 10 salles. Cette rénovation se ferait en deux tranches sur deux ans. Les salles 36 à 43 seraient les premières à être rénovées, parmi ces salles se trouve celle dédiée aux formations de secourisme et celle dédiée aux manuels scolaires : la rénovation permettrait d'utiliser une seule salle pour ces deux activités et donc récupérer une salle pour les cours.

Mme DJIOWA demande un vote sur le principe d'un appel d'offres à lancer

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#5	Point financier
---------------	------------------------

Résumé des discussions

L'étude du rapprochement des tarifs collège togolais et français ayant déjà été traitée avec l'item 2, le sujet à aborder est le choix du cabinet comptable agréé ONECCA (office national des experts comptables).

M. GUEHENNEC informe le comité de gestion que l'établissement travaillant les années précédentes avec le cabinet ICS, doit cette année choisir un cabinet comptable agréé par

l'ONECCA. Deux cabinets ont été consultés : FICADEX et HPC. Les services proposés sont équivalents et les compétences aussi : contrôle, assistance et production d'états financiers ainsi qu'une importante disponibilité. M. GUEHENNEC ajoute qu'il a souhaité avec ces cabinets un échange trimestriel, une étude des comptes et un rapprochement pour la présentation au commissaire aux comptes.

Mme DJIOWA demande un vote sur le choix du cabinet le mieux disant HPC

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#6	Bilan de la journée Portes Ouvertes et plan de communication
---------------	---

Résumé des discussions

M. LABORDE rappelle la tenue de la journée Portes Ouvertes sur les deux sites, il y a eu 64 visiteurs qui se sont déclarés à la majorité très satisfaits de l'accueil, des installations et des visites.

Au sujet du plan de communication : la prochaine étape est celle des panneaux publicitaires à louer en ville. La campagne d'inscription pour l'année 2024-2025 est ouverte et déjà 11 élèves sont inscrits.

M. LABORDE informe le comité de la création d'une section internationale pour les classes de 1^{ère} pour la prochaine rentrée, afin de proposer à nos élèves le BAC français international.

Comme la section européenne et la section basket, M. LABORDE propose un tarif pour cette section de 72 000 FCFA par trimestre.

Mme DJIOWA demande un vote du tarif de la section internationale à 72 000 FCFA par trimestre

VOTE	Nombre de votants : 7
Mainlevée	X
Bulletin secret	
POUR	7
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#7	Questions diverses
---------------	---------------------------

Résumé des discussions

M. DIB informe le comité de gestion d'une demande de Lomé Accueil pour utiliser le préau de l'école primaire pour de la danse, ce serait deux fois par mois. Le comité n'y voit pas

d'inconvénient.

Fin de la réunion : 20h35

LA VICE PRÉSIDENTE



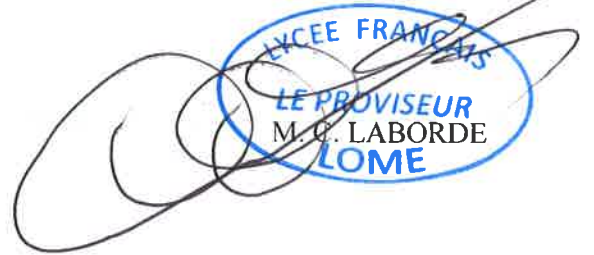
Mme C. DHOWA

LA SECRÉTAIRE



Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR



M. C. LABORDE